



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 06 mai 2022

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022 – DÉPÔT DES CANDIDATURES

Par arrêté du 3 mai 2022, le Préfet de la Charente-Maritime a fixé les dates et horaires de prise des candidatures aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

Les déclarations de candidature doivent être déposées en préfecture auprès du bureau de la réglementation générale et des élections sur le site de la Cité administrative de Duperré, 5 place des Cordeliers à La Rochelle aux dates et heures suivantes :

- **Pour le premier tour de scrutin :**
    - du lundi 16 mai 2022 au jeudi 19 mai 2022 de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
    - le vendredi 20 mai 2022 de 9h à 12h et de 14h à 18h (délai de rigueur)
  - **Pour le second tour de scrutin :**
    - le lundi 13 juin 2022 de 14h à 17h ;
- le mardi 14 juin 2022 de 9h à 12h et de 14h à 18h (délai de rigueur) ;

Afin de garantir que cette procédure se déroule dans les meilleures conditions, **une prise de rendez-vous préalable est rendue obligatoire**. Elle se fera au moyen de l'application « EZ BOOKING » accessible sur le site [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) à compter du lundi 2 mai 2022.

Les déclarations de candidature doivent être déposées personnellement et en double exemplaire **par le candidat ou son suppléant**.

Aucun mandat ne sera accepté pour le dépôt des candidatures et aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.

Les candidats sont invités à remettre dès le dépôt de leur candidature les maquettes de leur bulletin de vote et circulaire pour soumettre à la commission de propagande.

Par ailleurs, les candidats devront être porteurs d'un masque sanitaire et se munir d'un stylo .

Toutes informations utiles (guide à l'attention des candidats, formulaires CERFA, mandats) sont disponibles sur le site [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

#### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)